



Confédération Internationale de la Société de Saint-Vincent de Paul Conseil Général

LETTRE D'AGRÉGATION

Cher(e) Président(e),

*Nous avons la joie de vous annoncer que, à la suite de la demande présentée par votre Conseil Supérieur, et selon les dispositions de la Règle et des Statuts, le Conseil Général a prononcé
lors de la séance du 10th of June 2013*

l'agrégation de **St. Joseph Conference – PONCHATOUA, LA**
Diocese of Baton Rouge, LA – U S A

Cette lettre atteste officiellement la création de cette Conférence et son affiliation à la Société de Saint-Vincent de Paul.

Nous vous assurons de nos prières pour le succès de votre importante tâche au service des pauvres et vous prions d'agréer, cher(e) Président(e), l'expression de notre affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

enregistrée sous le n°

60386

par le Secrétaire Général

Président du Conseil Supérieur

Président Général

La Société de Saint-Vincent de Paul a été fondée à Paris en 1833 par le bienheureux Frédéric Ozanam et ses compagnons. Les Conférences en sont les unités de base qui, avec les Conseils qui les regroupent, sont gouvernées par la Règle et les Statuts promulgués par l'Assemblée Générale de 2003. Les Conférences et les Conseils forment ensemble une Confédération, organisation catholique internationale composée de laïcs bénévoles, hommes et femmes (La Règle, article 1.1). Des extraits de cette même Règle sont repris ci-dessous :

Objectifs et étendue du service

La vocation des membres de la Société, dénommés Vincentiens, est de suivre le Christ en servant ceux qui sont dans le besoin et d'être ainsi les témoins de Son amour libérateur plein de tendresse et de compassion. Les Confrères manifestent leur dévouement par un contact de personne à personne. Le Vincentien sert dans l'espérance (art. 1.2).

Aucune œuvre de charité n'est étrangère à la Société. Son action comprend toute forme d'aide visant à soulager la souffrance ou la misère et à promouvoir la dignité et l'intégrité de l'homme dans toutes ses dimensions (art. 1.3). La Société sert ceux qui sont dans le besoin quels que soient leur religion, leur milieu social ou ethnique, leur état de santé, leur sexe, leurs particularités culturelles ou leurs opinions politiques (art. 1.4).

Fidèle à l'esprit de ses fondateurs, elle s'efforce de se renouveler sans cesse et de s'adapter aux conditions changeantes des temps. Elle donne la priorité aux plus démunis et à ceux qui sont spécialement rejetés par la société (art. 1.6).

Nos rencontres avec les pauvres

Les Vincentiens s'attachent à établir des rapports de confiance et d'amitié. Ils ne jugent pas ceux qu'ils servent (art. 1.9) mais s'efforcent de les écouter et de les comprendre avec le cœur, au-delà des mots et des apparences (art. 1.11). En partageant l'inconfort, les carences et la douleur des pauvres (art. 3.5), ils reconnaissent en eux le Christ souffrant (art. 1.8). Les Vincentiens essaient d'aider les pauvres à être plus libres, dans la mesure du possible, et à se rendre compte que, de façon pratique, ils peuvent forger et changer leur destinée de même que celle de leur entourage (art. 1.10).

Les Vincentiens ont aussi le souci fondamental de la vie intérieure et des exigences spirituelles de ceux qu'ils aident (art. 1.11).

Spiritualité Vincentienne

Les Vincentiens sont conscients de leurs propres faiblesses et de leur vulnérabilité, comme de la nécessité de la grâce de Dieu. Ils recherchent

Sa gloire et non la leur. Leur idéal est d'aider à soulager la souffrance uniquement par amour, sans penser à une récompense ni à un avantage pour eux-mêmes (art. 2.2). Inspirés par saint Vincent de Paul et le bienheureux Frédéric Ozanam, ils espèrent que dans l'attention qu'ils portent aux pauvres, ceux-ci pourront entrevoir l'amour infini de Dieu (art. 2.1). Les membres sont appelés à cheminer ensemble vers la sainteté, parce que la vraie sainteté réside dans l'union parfaite avec le Christ et dans la perfection de l'amour ; c'est là le centre de leur vocation et l'origine de sa fécondité (art. 2.2).

Communautés de foi et d'amour

Les membres se réunissent en frères et sœurs, le Christ étant au milieu d'eux, au sein des Conférences, véritables communautés de foi et d'amour, de prière et d'action (art. 3.3). Les réunions se déroulent dans un esprit de fraternité, de simplicité et de joie chrétiennes (art. 3.4). Quel que soit leur âge, les membres s'attachent à conserver un esprit jeune, qui se caractérise par l'enthousiasme, l'adaptabilité et l'imagination créatrice (art. 3.5).

Œuvrer pour la justice

La Société cherche non seulement à soulager la misère mais aussi à déterminer les structures injustes qui en sont la cause. Les Vincentiens s'engagent à étudier les causes de la pauvreté et à contribuer à leur élimination (art. 7.1). Citoyens du même monde, ils sont appelés à participer à la création d'un ordre social plus juste et plus humain, conduisant à une "culture de la vie" et à une "civilisation de l'amour". De cette manière, la Société est associée à la mission évangélisatrice de l'Eglise par son témoignage visible en paroles et en actes (art. 7.2).

Appartenance à la Société internationale

Les Conférences agrégées font partie intégrante de la Société de Saint-Vincent de Paul internationale. L'activité de la Conférence depuis au moins un an et son engagement à se conformer à la Règle et aux statuts sont les conditions nécessaires à son agrégation officielle, celle-ci lui permettant d'utiliser le logo de la Société.